

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération
n° 2007.02.031**

**Maison de l'Emploi :
création d'une
commission ad hoc
de bail emphytéotique
administratif**

LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

**MAISON DE L'EMPLOI : CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC DE BAIL EMPHYTEOTIQUE
ADMINISTRATIF**

Le principe du recours au bail emphytéotique administratif, dans le cadre de la Maison de l'Emploi vient de vous être soumis.

La constitution d'une commission « ad hoc » est recommandée pour cette catégorie de procédure.

Cette commission sera chargée :

- d'ouvrir les plis des candidats au bail emphytéotique
- d'analyser les offres reçues et d'émettre un avis sur celles-ci

Je vous propose qu'elle se compose de :

- Monsieur le Président de la ComAGA habilité à signer le bail emphytéotique administratif, ou de son représentant
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante :

Titulaires :

MME FOUGERE
M BRONCY
M NEBOUT
M BESSE
M MOGIS

Suppléants :

MME ANCELIN
M BONNEVAL
M MERONI
M VIGIER
M DESSET

Je vous propose :

DE CREER une commission de bail emphytéotique administratif et d'y désigner les membres ci-dessus.

DE PRECISER qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci pourra par arrêté déléguer sa fonction à un élu non membre de la commission afin d'en assurer la présidence.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 février 2007

Affiché le :

08 février 2007